



Communauté de Communes  
**de Saint-James**

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT JAMES**

### **Synthèse des questionnaires PLU Intercommunal et Agenda 21 Local :**

**Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2009**

## **Objet : Synthèse des questionnaires PLUI et Agenda 21**

### **Etaient présents :**

- Membres élus :

M. AMELINE, Maire de la Croix Avranchin  
M. AUFRAY, Conseiller municipal de Saint-James  
M. BARBOT, Maire adjoint d'Argouges  
M. BERNIER, Maire adjoint de Vergoncey  
M. BESNARD, Conseiller municipal d'Argouges  
Mme BOIZARD, Conseillère municipale de Vergoncey  
Mme BOURET, Conseillère municipale de Saint Aubin de Terregatte  
M. BOURG, Conseiller municipal d'Hamelin  
Mme BRAULT, Maire de Saint-Senier de Beuvron  
M. BRAULT, Vice-président de la Communauté de Communes  
Mme BUNEL, Conseillère municipale de Montjoie Saint Martin  
M. CARNET.JP, Vice-président de la Communauté de Commune  
M. CARNET.P, Conseiller municipal de Saint Laurent de Terregatte  
M. CARNET.S, Conseiller municipal de Vergoncey  
Mme CHRETIEN, Vice-présidente de la Communauté de Commune  
Mme COOTMANS, Conseillère Municipale de Montanel  
M. DAVY, Maire adjoint de Montanel  
M. DE CONIAC, Conseiller municipal d'Argouges  
Mme DE SAINT-DENIS, Conseillère municipale d'Argouges  
M. DELAUNAY, Maire de St-Laurent de Terregatte  
M. DOMIN.R, Conseiller municipal d'Argouges  
M. DUFOUR, Conseiller municipal de Saint-Senier de Beuvron  
M. DUHAMEL, Maire de Montjoie Saint Martin  
Mme. EVRARD, Conseillère municipale de Saint Aubin de Terregatte  
M. FOUASSE, Maire adjoint de Carnet  
M. GAUTIER.P, Maire adjoint de Saint-James  
M. GAUTIER.S, Conseiller municipal de Carnet  
M. GAVARD, Conseiller municipal de Vergoncey  
M. GERMAIN, Conseiller municipal d'Argouges  
Mme GUERIN, Conseillère municipale de Carnet  
M. GUILLEMAIN, Maire adjoint de la Croix Avranchin  
M. GUILLOU, Président du CAUE de la Manche  
M. HATTE, Conseiller municipal de Saint Aubin de Terregatte  
Mme JOURDAN, Maire adjoint de Vergoncey  
M. LECHAT, Conseiller municipal de Saint-James  
Mme LEDOS, Conseillère municipale de Saint Aubin de Terregatte  
M. LEDOUX, Maire adjoint de Saint-James  
M. LEHUREY, Vice-président de la Communauté de Communes  
M. LEMONNIER, Maire adjoint de Saint Laurent de Terregatte  
M. LEMONNIER.C, Chambre d'Agriculture  
M. LEMOULAND, Maire d'Argouges  
M. LEMOUSSU, Conseiller municipal de Saint-James  
M. LETRANCHANT.D, Conseiller municipal de Saint Aubin de Terregatte  
Mme LIERVILLE, Maire adjoint de Saint Senier de Beuvron  
Mme MAULE, Conseiller municipal de la Croix Avranchin

M. MAURICE, Conseiller municipal de Carnet  
Mme MENARD, Conseillère municipale de Montjoie Saint Martin  
M. MOREL, Maire adjoint de Saint Aubin de Terregatte  
M. MURY, Conseiller municipal d'Argouges  
M. NORGEOT, Conseiller municipal de la Croix Avranchin  
M. NOURY, Président du Syndicat Mixte du SCOT  
M. PERRIER, Maire adjoint de Saint Laurent de Terregatte  
M. PRODHOMME, Maire de Carnet  
M. PROVOST, Vice-président de la Communauté de Communes  
M. ROBIDEL, Maire de Vergoncey  
M. SALIOT, Maire adjoint de Saint-Laurent de Terregatte  
M. THOURY, Président de la Communauté de Communes  
Mme VERMET, Conseillère municipale de Saint Laurent de Terregatte

- Membres administratifs et techniciens :

Mme BUCHARD, Chambre d'Agriculture  
M. CALMESNIL, CAUE 50  
M. CHANTELOUP, Directeur Ingénierie Territoriale CG50  
Mme CHRETIEN, SAGE  
M. CORDOUE, Technicien de rivière CDC  
Mme FOURRE, Chargée de mission urbanisme commune de Saint-James  
Mme GUILLOPPE, CAUE 50  
M. LALLEMENT, Chambre d'Agriculture  
Melle LEGRAND, Chargée de mission tourisme culture CDC  
M. PARIS, Directeur CDC  
M. PETITGAS, Syndicat Mixte du SCOT  
M. POUPINET, DDE 50  
Mme QUELME, Chargée de mission enfance jeunesse CDC  
Melle ROBIDEL, Chargée de mission environnement CDC  
Melle ROUAULT, Chargée de mission économie CDC

**Etaient excusés :**

M. AUDOUARD, Pays de la Baie du Mont Saint Michel  
M. BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie  
Mme BOSSER, ADEME  
M. CLOUET, Direction Régionale de l'Environnement  
M. DEFFONTAINES, Direction de l'Aménagement du Territoire Région Basse Normandie  
M. FOUCHER, DIREN Basse Normandie  
M. GIRAUD, Sous-préfet de la Manche  
Mme HOUEIX, Région Basse Normandie  
M. LE GRAND, Président du CG 50  
M. LEMAITRE, Région Basse Normandie  
M. MESLIN, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
M. OPEZZO, CAUE 50  
M. SENEAL, Sous-préfecture de la Manche  
M. TANGUY, Chambre des Métiers de la Manche

### **L'ordre du jour était le suivant :**

- Bilan des études réalisées sur le canton de Saint-James,
- Présentation des enjeux (projets, contraintes) de chaque commune
- Mise en place d'ateliers thématiques (urbanisme et logement, agriculture, accueil touristique...).
- Questions diverses

M. THOURY, Président de la Communauté de Communes de Saint-James (CDC) et Mr. CARNET, Vice-président de la CDC accueillent et remercient les participants à la réunion, qui débute par la présentation d'un état des lieux des 12 communes.

### **Une présentation est diffusée en séance (Cf. document joint)**

Melle ROUAULT remercie tout particulièrement l'ensemble des Maires et conseillers municipaux pour leur accueil et leur implication au premier travail de réflexion. Il est précisé que cette analyse s'appuie sur le dernier recensement INSEE 2006 et sur les enquêtes effectuées auprès des 12 communes, en partenariat avec le CAUE de la Manche.

M. LEMONNIER indique que la Chambre d'Agriculture souhaite participer à la construction de ce projet et être associé dans les débats, notamment au niveau de l'agriculture.

M. LEMONNIER, précise que l'agriculture a su et devra encore s'adapter aux transformations nécessaires du territoire. L'agriculture doit maintenir son potentiel en termes de productions et d'emplois.

M. AUFRAY fait remarquer que l'un des enjeux principaux sera l'économie des espaces agricoles. Il paraît nécessaire de développer un habitat plus compact en modifiant les types de logements. Mr AUFRAY, note que la population du canton de Saint-James a stagné de 1999 à 2006, mais que la consommation d'espace a augmenté rapidement.

Mme BRAULT rappelle que le recensement agricole de 2010 permettra d'obtenir une image de l'agriculture d'aujourd'hui.

Mme GUILLOPPE confirme également que la notion de gestion économique de l'espace est un point fort à prendre en compte. Un équilibre devra être trouvé entre le développement des zones habitées et la préservation des espaces agricoles et naturels.

M. CARNET précise que dans sa commune, 150 anciens corps de fermes sans activité ont été recensés. Il est important de conserver ce patrimoine. M. CARNET s'interroge sur le devenir et les évolutions des différents hameaux.

M. AUFRAY demande qu'on lui rappelle l'état d'avancement actuel de la procédure PLUI et A21 et demande à quel moment la population sera concertée, il s'interroge également sur l'articulation du SCOT et du PLUI.

Melle ROBIDEL indique que la démarche A21 et PLUI a commencé depuis le mois de mars par la mobilisation des élus communautaires et communaux. De décembre à juin 2010, une réflexion sera engagée avec l'ensemble des élus en vue de rédiger le cahier des charges pour la consultation du ou des bureau(x) d'études.

Les réunions d'information et de concertation avec la population auront lieu pendant le temps de la procédure d'élaboration du PLUI et de l'A21.

M. THOURY rappelle que pour obtenir un PLUI et un Agenda 21 de qualité, il faut l'implication des élus, un projet intercommunal solide et un ou des bureau(x) pluridisciplinaire(s) adaptés. Le cahier des charges définira le niveau d'exigence de la CDC de Saint-James. Il rappelle également l'importance de la concertation dans le projet et prend exemple sur le SAGE Sélune.

M. NOURY, Président du Syndicat Mixte du SCOT, se félicite de la démarche adoptée par la CDC. Il fait remarquer que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), document stratégique local, devra être compatible avec les orientations du SCOT. Le SCOT, en cours d'élaboration de son DOG (Document d'Orientations Générales), sera décliné en trois schémas de secteurs en fonction des spécificités du territoire (secteur de l'Avranchin, du Mortainais et de Granville). Le schéma de secteur de l'Avranchin servira de document référence au PLUI.

M. GUILLOU, Président du CAUE de la Manche rappelle le rôle d'appui qu'a le CAUE dans cette démarche. Il souligne une démarche innovante face aux enjeux dégagés qu'il trouve intéressante.

M. AMELINE, suite à sa visite à la Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté, se déclare rassuré par rapport à ses interrogations notamment en matière de prise de compétence de la CDC. La compétence « élaboration d'un Agenda 21 » n'ôtera pas les communes de certaines compétences.

En conclusion, M. THOURY rappelle que la CDC souhaite mettre ses compétences au service d'un travail en commun avec les élus des communes, et leurs habitants.

M. THOURY remercie les présents et clôture la réunion.

En fin de séance, les élus communautaires et communaux sont invités à s'inscrire aux différents ateliers thématiques proposés (Cf. doc ci-joint), qui se tiendront **le samedi 23 janvier au Collège Public du Clos Tardif**

Fait à Saint-James, le 16/12/2009